

PAR COURRIEL

Québec, le 26 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question relative au projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 20 février 2024 par le député de la circonscription de Camille-Laurin au sujet des répercussions engendrées par les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine sur le réseau local à Montréal.

Notre gouvernement accorde une grande importance à la sécurité de tous les usagers de la route, incluant ceux qui optent pour le transport actif. J'ai d'ailleurs déposé le *Plan d'action en sécurité routière 2023-2028*, le 22 août dernier, ainsi que le projet de loi 48 *Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière*. Ces derniers témoignent de notre engagement envers l'instauration d'une vision renouvelée de la sécurité routière. Inspirés des bonnes pratiques dans le domaine, ils comportent des mesures visant à sécuriser les déplacements des usagers de la route, notamment les plus vulnérables, et à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Les aménagements implantés dans le secteur du tunnel, notamment la mise à sens unique de la rue Honoré-Beaugrand entre les avenues Souigny et Dubuisson, s'appuient sur les conclusions d'une étude de circulation qui a été préparée pour le compte du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Réalisée par des ingénieurs spécialistes en mobilité, elle inclut entre autres des observations, des comptages et des simulations.

... 2

La configuration actuelle à l'intersection de la rue Honoré-Beaugrand et de l'avenue Souigny a été mise en place principalement afin de préserver la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes et pour limiter la congestion dans le secteur. La fermeture complète de la bretelle menant de l'avenue Souigny, en direction est, à l'autoroute 25, en direction nord, a rendu nécessaire l'implantation d'un chemin de détour qui traverse cette intersection.

Avant de procéder à sa reconfiguration, le Ministère a considéré les multiples facteurs qui rendent cette intersection complexe, dont les débits importants de circulation, la synchronisation particulière des feux de circulation en raison du système de préemption du passage à niveau ainsi que les interactions induites par les traverses piétonnes et l'axe discontinu du Réseau express vélo à cet endroit. Bien que la mise à sens unique génère des détours pour les automobilistes, elle constitue l'option optimale qui permet d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

En ce qui concerne votre demande portant sur l'organisation d'une rencontre publique, la séance d'information du 13 mars dernier dans la circonscription de Camille-Laurin a permis aux citoyens de rencontrer des intervenants du Ministère, de l'entrepreneur responsable des travaux et de la Ville de Montréal, et d'obtenir des réponses à leurs questions. Le Ministère continuera à informer directement les citoyens du secteur par des avis distribués de porte-à-porte advenant des ajustements significatifs, et d'autres rencontres citoyennes pourront aussi être organisées au besoin. Il est également possible de s'abonner à l'infolettre, de consulter les médias sociaux ainsi que la page Web du projet pour être informé en continu de l'avancement des travaux et des fermetures en cours et à venir.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault